VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 novembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf novembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 novembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Pascal GUITTARD, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre LAVIGNE, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Gérard BOHNER arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Madame Fabienne MONTEL arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Madame Christiane JALICON)
Madame Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat sur la question n°1 (fin du pouvoir donné à Madame Françoise NOUHEN)
Madame Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat sur la question n°1 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre BRENAS)
Suite à un échange avec Monsieur Florent NARANJO, Monsieur le Maire suspend la séance à 19 h 47. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 19 h 52.

Rapport N° 41
INDEMNITES DES ELU.E.S

Les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les modalités de calcul des indemnités pouvant être versées aux Elus Municipaux.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer le montant des indemnités alloués au Maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux pour l'exercice de leurs fonctions.

Cela fait obligatoirement l'objet d'une délibération à laquelle est impérativement annexé un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante (Article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal est intervenu pour fixer le montant de ces indemnités pour l'année 2018 dans le cadre du vote du Budget 2018.

Suite aux modifications du nombre de conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux, il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, de modifier les annexes suivantes.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 NOV. 2018

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Le Maire,

Olivier BIANCHI

REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE

Application de la Loi du 3 février 1992.
Indemnités versées aux élus dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.
Répartition modifiée à compter du 01/10/2018.

QUALITE	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES	MONTANT ANNUEL BRUT INDIVIDUEL (SANS MAJORATION)	MONTANT ANNUEL BRUT INDIVIDUEL (AVEC MAJORATION*)	MONTANT ANNUEL BRUT GLOBAL (AVEC MAJORATION*)
Maire	*1*	61 250,87	76 563,59	76 563,59
ADJOINTS	*17*	17 085,40	21 356,75	363 064,75
CONSEILLERS DELEGUES	*17 puis 19* *A compter du 01/10/2018*	10 357,89	13 144,76**	230 033,30***
Total prélevé Sur l'enveloppe		**532 965,57**		
CONSEILLERS MUNICIPAUX	*20 puis 18* *A compter du 01/10/2018*	2 229,50	2 786,875	54 344,06***
Total des Indemnités des Elus				**724 005,70**

* : Ces indemnités peuvent être majorées de 25% pour les élus du Conseil Municipal des villes de plus de 100 000 habitants et chefs lieux de département, d'arrondissement et de canton.

** : Pour les Conseillers délégués, le montant annuel brut individuel comprend le montant annuel brut individuel avec majoration en tant que conseiller
*** : Recalculé ainsi : 17 CMD pendant 9 mois puis 19 CMD pendant 3 mois ; et 20 CM pendant 9 mois puis 18 CM pendant 3 mois

ANNEXE I

INDEMNITES DES ELUS

Enveloppe budgétaire annuelle
Loi 92-108 du 03-02-1992

Calcul de l'enveloppe Maire et Adjoints au Maire

I - Indemnité du Maire

* 145 % de l'indice brut 1022 (N.M 826)

Soit :

$$\frac{46\,447{,}88\,€ \times 145}{100} = \mathbf{67\,349\,€}$$

II - Indemnité des Adjoints au Maire

* 66 % de l'indice brut 1022 (N.M 826)

Soit :

$$\frac{46\,447{,}88\,€ \times 66}{100} = 30\,655{,}60\,€ \times 17 \text{ Adjoints} = \mathbf{521\,145\,€}$$

⇨ **MONTANT TOTAL DE L'ENVELOPPE GLOBALE* : 588 494 €**

* Enveloppe sur lesquelles sont servies les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués.